



PRÉFET DE LA MANCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Lô, le 15 mars 2024

BCAE8 – taille des arbres et des haies agricoles - reconnaissance de la force majeure suite aux intempéries intervenues durant l'hiver 2023-2024

La multiplication des épisodes pluvieux a empêché l'accès aux parcelles et n'a pas permis de procéder à l'entretien des haies et des arbres aux périodes habituelles.

Ainsi dans le cadre de la BCAE8, pour les exploitants agricoles qui n'auraient pas la possibilité de reporter ces travaux d'entretien à l'automne 2024, le début de la période d'interdiction de la taille des arbres et des haies pendant la période de nidification des oiseaux est reporté du 16 mars au **16 avril**. La date de fin de cette interdiction reste fixée au 15 août 2024 pour l'ensemble du département de la Manche.

Les exploitants agricoles sont encouragés à procéder à cet entretien courant autant que possible avant débouillage pour pouvoir prendre en compte l'avifaune présente à proximité.

Les périodes d'interdiction de la taille des arbres présentes dans certains engagements MAEC sont aussi reportées au 16 avril 2024.